

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-huit mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 52/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :

**ZAE Combe Parnette /
Modification règlement**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 84
- Contre : 0
- Abstention : 2

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme

Procuration Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabine, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 26/18 du 12/03/18 d'adoption de dispositions particulières supplémentaires à intégrer au règlement de lotissement,
- Vu la vente à la SCI 1 2 3 Bonheur dont l'objet est l'installation d'une station-service,

Considérant les mentions du règlement interdisant les ICPE et enseignes lumineuses,

Le conseil, invité à délibérer, à la majorité, deux abstentions (Ms. Chopard et Cretin) :

- Approuve les modifications proposées,
- Mandate le cabinet Robert pour effectuer les ajouts demandés par délibération n° 26/18 et supprimer les notions d'ICPE et enseignes lumineuses.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-52-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

